Modul'up habitat 2s3



FLOORING SYSTEMS

de 23 à 28 € Prix indicatif HT en Euro/m2 fourni-posé*

U2s P3 E1/2 C2











Revêtement de sol PVC acoustique U2s P3 E 1/2 C2 pose libre, en lés de 2 m.

Fourniture et pose d'un système Modul'up habitat comprenant un revêtement de sol PVC acoustique sur mousse bénéficiant d'un Double Système de Stabilisation Structurelle (D3S Core) et d'un envers PVC, groupe T d'abrasion, en lés de 2 m de large et d'une bande de jonction Modul'up réf 792.

Ce système à ajouter apte à l'emploi dans tous les locaux au plus classés U2s P3 E1/2 C2 validé par un Avis Technique de type Modul'up habitat 2s3. Le produit sera posé en pose libre, sans colle et non maintenu en périphérie, avec uniquement une bande de jonction aux joints et aux seuils de portes.

Destiné aux travaux du neufs ou à la rénovation des sols (en recouvrement d'anciens support y compris amiantés (1)), il associera une résistance au poinçonnement de 0.09 mm et une efficacité acoustique déclarée ΔLw =20 dB ainsi qu'une résistance à la glissance R10 (2). Conçu et fabriqué en France, les matières premières utilisées seront garanties sans phtalate. Il bénéficiera impérativement d'une garantie de 10 ans et pourra obtenir une extension jusqu'à 6 ans supplémentaires (suivant

Les chutes de pose ⁽⁴⁾ pourront être recyclées via le programme de recyclage **TOURNESOL**.

conditions de mise en œuvre des tapis de propreté Coral ou Nuway du fabricant (3)).

Découvrir l'ensemble de la gamme coloristique



<u>CARACTERISTIQUES</u>	<u>TECHNIQUES</u>
Dénomination commerciale	Modul'up habitat 2s3
Avis Technique / DTA	n°12/17-1754 V3
Apte à l'emploi dans les locaux au plus classés	U2s P3 E1/2 C2
Sonorité à la marche certifiée	Ln,e,w < 65 dB, Classe A
Epaisseur totale	3,40 mm
Couche d'usure	0,45 mm
Masse surfacique totale	2 500 g/m ²
Groupe d'abrasion	Т
Poiçonnement rémanent	0,09 mm (exigence de la norme ≤ 0,20 mm)
Réaction au feu	Cfl-s1* - <u>2013/025-1 (CRET)</u>
Classification selon NF EN 651 (ISO 11 638)	23 - 31

Mode de pose

Pose libre:

Mise en œuvre suivant préconisation du fabricant et supports dans le respect du DTU 53.12.

Revêtement de sol posé libre, non maintenu en périphérie, dans les locaux à usage d'habitation. Un maintien à l'aide d'une bande de jonction simple face au joint des lés et seuil de porte est nécessaire notamment afin de réaliser aisément un traitement à froid des joints. Selon la nature ou la destination du local il est nécessaire de réaliser des travaux d'étanchéité en rive et traitement à froid aux joints (pièce humide). L'entreprise installera les compléments de finition utiles disponibles auprès du fabricant : Traitement des joints à froid - plinthes – formes d'appui en cas de remontées en plinthes...

Nettoyage et entretien :

L'entreprise en charge du nettoyage des revêtements devra impérativement respecter les protocoles d'entretien du fabricant. La notice d'entretien devra être transmise par le présent lot de revêtement de sol ou par le fabricant.

- FDES conforme à la norme NF EN ISO 14025, à la NF EN 15804+A1 et à son complément national NF EN 15804/CN et consultable sur INIES.
- Taux d'émission de TVOC < 100 μg/m³, classe A+ (meilleure classe de l'étiquetage sanitaire).
- Produit exempt de toute substance sujette à restriction (formaldéhyde, pentachlorophénol, Métaux lourds, CMR 1A et 1B); conforme au règlement européen REACH (5).
- Conçu et fabriqué à partir d'électricité garantie d'origine 100 % renouvelable.
- Envers 100 % PVC.

pliquer à partir du 2e ML de Tapis de Propreté Coral® ou de la mise en place d'un système Nuway® selon trafic (voir

(1) Seion regiementation en vigueur
(2) Classement R10 pour les décors boi
(3) L'extension de garantie peut s'appli
conditions sur www.forbo-flooring.fr).
(4) Hors cadre amiante

(5) Les articles (produits) ne contiennent pas de substances de la liste candidate en viaueur publiée par l'ECHA (substances très préoccupantes) à déclarer dans le cadre de règlement REACH

⁽¹⁾ Selon réglementation en vique